

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
(circulation interdite) 2023-25

MAIRIE AUXEY-DURESSES
7, Rue du Dessous
21190 AUXEY-DURESSES

Le Maire de la commune de : AUXEY-DURESSES

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :
Suite à la demande en date du 23 février 2023 de Monsieur SANTINI Christopher pour barrer la Rue des Etoiles pour réaliser des travaux de mise en bouteilles par l'entreprise CBF Services domiciliée à Montagny -les -Beaune, 10 Rue de la Motte à sa cuverie au 10 Rue des Etoiles

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 02/06/2023 et pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur la RUE DES ETOILES
~~dans sa section comprise entre~~

Seul l'accès des riverains sera autorisé.

~~**ARTICLE 2 :** L'itinéraire de déviation empruntera les~~

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune
 - M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de BEAUNE
 - M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : AUXEY-DURESSES

Le Maire,
François LATOUR

Le : 23/05/2023

